



Règlement du Trail Hivernal du Haut Cantal 2022

SAMEDI 5 Février 2022

Préambule :

Attention : pour les non-licenciés, certificat médical obligatoire de non-contreindication de la pratique de la course à pied en compétition de moins de 1 an et du pass sanitaire.

Organisation :

Le « Trail hivernal du Haut Cantal » , la « Rhuée Blanche » et la « Condataise » sont organisés par le Condat Athlétisme Club,

Parcours :

Trois distances en boucle sont proposées :

- Trail hivernal du Haut Cantal : 31,5 km pour 1165 m de dénivelé positif cumulés
- La Condataise : 20 km pour 710 m de dénivelé positif cumulés
- Rhuée blanche : 9,800 km pour 249 m de dénivelé positif cumulés

Les trois courses se font de manières individuelles.

Participation :

L'épreuve est ouverte à partir de la catégorie junior pour la Rhuée blanche et sénior pour la Condataise et le trail hivernal du haut Cantal.

Les temps limite de passage au ravitaillement 1 situé à 12,300 km du départ est de 1h45 et de 3h45 au ravitaillement 2 situé à 21,500km du départ. Le ravitaillement 1 est commun au trail hivernal et à la Condataise, le ravitaillement 2 est unique au trail hivernal.

Inscription uniquement en ligne jusqu'au jeudi 03 février à minuit.

Tarifs :

- Trail Hivernal du Haut Cantal - 31,5 km - 1165m D+, Départ à 12 heures de la salle polyvalente de Condat
Prix de l'inscription : 19 € (dont 1 € reversé à l'association sportive du collège Georges Pompidou pour l'aider à financer sa participation au championnat de France UNSS de Raid qui aura lieu sur l'île de la Réunion en mai 2022)

- Condataise - 20 km - 710 m D+, Départ à 13 heures de la salle polyvalente de Condat
Prix de l'inscription : 16 € (dont 1 € reversé à l'association sportive du collège Georges Pompidou pour l'aider à financer sa participation au championnat de France UNSS de Raid qui aura lieu sur l'île de la Réunion en mai 2022)

- Rhuée blanche - 9,8 km - 250 m D+, Départ à 14h30 de la salle polyvalente de Condat
Prix de l'inscription : 11 € (dont 1 € reversé à l'association sportive du collège Georges Pompidou pour l'aider à financer sa participation au championnat de France UNSS de Raid qui aura lieu sur l'île de la Réunion en mai 2022)

Cadeau coureur à tous les participants !

ANNULATION D'INSCRIPTION

GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options. Repas, navette...) sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursements, report...)

Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

Condition de remboursement :

Les frais d'inscription seront remboursés uniquement si le participant informe l'organisation avant le dimanche 30 janvier 2022

Départ :

Le départ du trail hivernal aura lieu Samedi 5 Février 2022 à 12h, à la salle polyvalente de Condat, route de Bort.

Le départ de la Condataise aura lieu à 13h le Samedi 5 Février 2022 à la salle polyvalente de Condat, route de Bort.

Le départ de la Rhuée blanche aura lieu à 14h30 le Samedi 5 Février 2022 à la salle polyvalente de Condat, route de Bort.

Arrivée :

Salle polyvalente de Condat. En cas d'abandon le concurrent retire son dossard et le remet au point de ravitaillement le plus proche ou aux membres de l'organisation qui ferment la course.

Ravitaillements :

Trail hivernal à 12,300km et à 21,500km, (eau, boisson chaude, fruit sec, sucre, jus de fruit, gâteau salé).

Condataise : à 12,300 km eau, boisson chaude, fruit sec, sucre, jus de fruit, gâteau salé).

Accompagnateurs :

Pour des raisons de sécurité les suiveurs en vélo et les chiens sont interdits.

Sécurité et contrôle :

La sécurité est assurée par des signaleurs, un médecin de course et des secouristes. Des pointages seront effectués sur le parcours.

Tout athlète classé à l'arrivée, qui ne sera pas passé par un ou plusieurs contrôles, sera disqualifié.

Assurance, licence et certificat médical :

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès d'une compagnie d'assurance.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement et de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

Classement et récompenses :

Un classement masculin et un classement féminin par course. Les résultats seront consultables sur internet dans les 24 heures suivant la course à l'adresse <http://www.trail-haut-cantal.fr>.

Les récompenses seront remises à la salle polyvalente après l'arrivée du dernier concurrent.

Droit à l'image :

Les organisateurs pourront utiliser les photos qu'ils auront prises pour la promotion de leur épreuve sans qu'aucune indemnité ne soit versée aux personnes concernées par celles-ci.

Divers :

L'organisation se réserve le droit d'apporter toutes les modifications nécessaires. Dans ce cas, elles seront portées à la connaissance de chaque participant avant le départ. Le fait de participer implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement sans recours contre l'organisation.

Protocole sanitaire :

Chaque participant devra présenter son pass sanitaire et porter un masque dès lors que la distanciation ne pourra être respectée. Le pass sanitaire sera demandé à chaque personne voulant pénétrer dans la salle polyvalente ou un sens de circulation sera mis en place.

Aux ravitaillements chaque coureur sera servi individuellement, pas de libre-service mais portions individuels.

Chaque bénévole sera à jour du circuit vaccinales.

Barbat Laurent

Président du Condat Sports et loisirs